

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-113

Approuvant la signature des contrats de cession pour l'accueil des spectacles de la saison culturelle 2024-2025

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la ville de Marcoussis souhaite encourager la diffusion artistique sur son territoire en accueillant des artistes, des associations et des compagnies sur la saison culturelle 2024-2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer des contrats pour matérialiser ces échanges ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Il est conclu un contrat avec chaque association, production et compagnie accueillie sur la saison culturelle 2024-2025 et la ville de MARCOUSSIS.

ARTICLE 2

Les présents contrats ont pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour l'accueil de représentations de spectacles organisés dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 sur la ville de Marcoussis :

- FANFARE KAFI par le Cie Babeltour le 07/09/2024
- MERAK par Vladproduction le 07/09/2024
- ROTOFIL par les armoires pleines et l'agglomération Paris-Saclay le 22/09/2024
- MEGAZILLA BEMOL par Prodmint le 28/09/2024
- NOS CORPS EMPOISONNES par Lumières d'aout production le 04/10/2024
- LA VEILLEE par Opus prod le 20/10/2024

- ET TOUT LEMONDE S'EN FOUT par Décibel Prod le 08/11/2024
- THE DOUG par Bleu Citron le 16/11/2024
- DINAA par Melodyn le 16/11/2024
- CRUSH par le collectif pour la culture en Essonne le 16 ou 23/11/2024
- JUSTE IRENA par Paname Pilotis le 22/11/2024
- ETIENNE FLETCHER par Ruel tourneur le 07/12/2024
- A DOS DE CHAMEAU par Compote de prod les 13 et 14/12/2024
- QUAND JE SERAI GRANDE JE SERAI PATRICK SWAYZE par Little bros prod le 17/01/2025
- D-CODAGE par S-vrai en janvier 2025
- DENALI par la Cie Panorama le 04/02/2025
- BATEAU par la Cie les hommes sensibles les 14 et 15/02/2025
- FESTIVAL ELFONDUROCK (plusieurs productions) les 7 et 8/03/2025
- EN AVANT TOUTE par Cie Boom le 21/03/2025
- ALEX BURGER par la 9^e vague le 28/03/2025
- FARA EKOTO par la Cie la 6^e dimension le 05/04/2025
- RECONVERSION par la cie des Barriques le 10/04/2025
- TELZPHONE-MOI par la cie Fouic théâtre le 29/04/2025
- CABARET SAUVAGE par la cie DK59 le 06/05/2025

ARTICLE 3

Les présents contrats engagent la ville à prendre en charge le règlement de la cession dont les montants sont inscrits aux budgets 2024 et 2025 de la ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable public.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 11/06/2024

Le Maire,
Olivier THOMAS

